



Faire appliquer jugement en Italie

Par jim05

Bonjour

Suite à une commande sur internet sur un site Italien, je n'ai jamais reçu livraison de ma commande.

J'ai saisi le tribunal d'Instance qui vient de rendre un jugement en ma faveur. Le défendeur est condamné à me rembourser ma commande + dommage +frais etc...

J'ai reçu copie du jugement par courrier mais je me demande ce que je dois faire ensuite pour récupérer la somme actée par le tribunal.

Y a t'il une procédure à faire ?

Merci